

49257



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

Les titres habituels des sections et des sous-sections ont été modifiées ou omis aux fins de la séance extraordinaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-590-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Nathalie Richard

D'ouvrir la séance. Il est 19 h 10.

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-591-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

- 12-590-10 Ouverture de la séance
- 12-591-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificats de crédits**3. Administration, greffe et contentieux**

- 12-592-10 Adoption d'une politique salariale à l'égard des employés non syndiqués et non cadres de la Ville
- 12-593-10 Conclusion d'une entente entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville
- 12-594-10 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011

4. Finances

- 12-595-10 Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2011

5. Urbanisme et environnement

- 12-596-10 Attribution d'un nom de rue pour l'ensemble immobilier situé sur les lots 4 735 106 à 4 735 127
- 12-597-10 Affichage du bâtiment commercial situé au 1576, chemin Sainte-Angélique (zone C*-202)

6. Loisirs et culture

- 12-598-10 Conclusion d'un contrat de location du terrain de soccer intérieur au complexe sportif St-Lazare

7. Ressources humaines

12-599-10 Conclusion de contrats de travail pour les besoins ponctuels des Services administratifs et du greffe (postes contractuels à durée indéterminée)

8. Avis de motion et adoption de règlements

12-600-10 Avis de motion du règlement numéro 850 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année 2011

12-601-10 Adoption du règlement omnibus numéro 847 ayant pour objet de mettre à jour la réglementation municipale en abrogeant plusieurs règlements en effectuant certaines modifications

9. Dépôt de document

Certificat de signification

10. Période de questions allouée aux membres du conseil

11. Période de questions allouée aux personnes présentes

12. Levée de la séance

12-602-10 Levée de la séance

49260

2. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les résolutions suivantes :

12-593-10

12-595-10

12-598-10

12-599-10

Le 21 décembre 2010,

Brigitte Bonin, CA, trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

12-592-10	Adoption d'une politique salariale à l'égard des employés non syndiqués et non cadres de la Ville
------------------	--

ATTENDU QUE le conseil souhaite fixer les salaires pour tous les employés non cadres et non syndiqués de la Ville à être embauchés au cours des années 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la mise en place d'échelons afin de favoriser la rétention de salariés étudiants performants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Nathalie Richard

D'adopter la politique salariale des employés non cadres et non syndiqués dont le texte est joint en annexe A.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49261

12-593-10 Conclusion d'une entente entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville

- ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) assiste la Ville en cas de sinistres;
- ATTENDU QUE l'entente actuelle entre la SCCR et la Ville prendra fin;
- ATTENDU QUE la SCCR et la Ville souhaitent conclure de nouveau une entente afin notamment de faciliter la préparation des prévisions budgétaires de la SCCR;
- ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* et la *Loi sur les compétences municipales* autorisent la conclusion d'une telle entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

De signifier à la SCCR que l'article 7 de cette entente doit être modifié afin de désigner le directeur général, monsieur François Vaillancourt, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence.

À la suite de la conclusion de cette entente, d'autoriser le versement annuel par la Ville d'une contribution financière de 0,14 \$ per capita afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la SCCR.

Pour l'année 2011, une dépense et un paiement de 2 638,86 \$ sont autorisés à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.970 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49262

12-594-10 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011

ATTENDU QU' en vertu de l'article 319 de *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 320 de *Loi sur les cités et villes*, le contenu de ce calendrier doit faire l'objet d'un avis public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Michel Lambert

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil suivant

Jour	Date	Heure
Mardi	11 janvier 2011	20 h
Mardi	1 ^{er} février 2011	20 h
Mardi	8 mars 2011	20 h
Mardi	5 avril 2011	20 h
Mardi	3 mai 2011	20 h
Mardi	7 juin 2011	20 h
Mardi	5 juillet 2011	20 h
Mardi	2 août 2011	20 h
Mardi	6 septembre 2011	20 h
Mardi	4 octobre 2011	20 h
Mardi	1 ^{er} novembre 2011	20 h
Mardi	6 décembre 2011	20 h

Résolution adoptée à l'unanimité.

49263

4. FINANCES

12-595-10 Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2011
--

ATTENDU la résolution numéro 07-359-05 par laquelle la Ville a conclu une convention avec CSSL Société en commandite (CSSL) pour l'utilisation, entre autres, d'heures de glace et de terrains de soccer au complexe sportif;

ATTENDU la garantie donnée par la Ville à CSSL relativement à la réservation et au paiement d'un nombre minimal d'heures par saison pour l'utilisation de la glace et de la surface de soccer;

ATTENDU QUE les sommes requises ont été prévues au budget de l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'autoriser une dépense de 318 950 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 inclusivement à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.519 du fonds général.

D'autoriser, sur présentation des factures, les paiements mensuels à CSSL pour un total de 363 358,88 \$ d'ici le 30 avril 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49264

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12-596-10 Attribution d'un nom de rue pour l'ensemble immobilier situé sur les lots 4 735 106 à 4 735 127
--

ATTENDU l'ouverture de l'ensemble immobilier situé sur les lots 4 735 106 à 4 735 127 au cadastre du Québec, près de la nouvelle école de la Commission scolaire anglophone au bout de la rue Jolicoeur;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer une nouvelle rue;

ATTENDU la thématique utilisée dans ce secteur pour désigner les rues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel Lambert

De nommer la nouvelle voie de communication ci-dessus visée « rue de la Prairie ».

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-597-10 Affichage du bâtiment commercial situé au 1576, chemin Sainte-Angélique (zone C*-202)
--

ATTENDU QUE le 6 décembre 2010, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) préparé par Enseignes Latreille inc. relativement à l'affichage du bâtiment commercial situé au 1576, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le locataire désire installer une enseigne rattachée au bâtiment, sur l'élévation avant, sur le support existant de l'enseigne précédente;

49265

ATTENDU QUE le CCU recommande :

- [1.] de réduire le nombre de couleurs différentes en remplaçant la ligne verte sous le lettrage par une ligne jaune;
- [2.] d'harmoniser la ligne jaune avec celle existante faisant le contour du local;

ATTENDU ce qui précède, le CCU recommande l'acceptation du PIIA déposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'entériner les recommandations du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. LOISIRS ET CULTURE

12-598-10 Conclusion d'un contrat de location du terrain de soccer intérieur au complexe sportif Saint-Lazare
--

ATTENDU QUE les activités de Bocce et le programme d'activité physique pour les personnes âgées de 50 ans et plus sur le terrain de soccer du complexe sportif Saint-Lazare se poursuivent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Lambert
Appuyé par Gilbert Arsenault

49266

De conclure un contrat de location du terrain de soccer intérieur du complexe sportif Saint-Lazare aux fins ci-dessus mentionnées.

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 5 400 \$, taxes incluses, aux fins d'assumer les coûts de location pour la période du 5 janvier au 19 mai 2011, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.519 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. RESSOURCES HUMAINES

12-599-10 Conclusion de contrats de travail pour les besoins ponctuels des Services administratifs et du greffe (postes contractuels à durée indéterminée)

ATTENDU QUE les services de personnes seront nécessaires au cours de l'année 2011 pour les Services administratifs et du greffe, entre autres, pour pallier tout surcroît de travail, pour assurer le remplacement d'employés en cas d'absence, pour effectuer du travail général de bureau sur appel ou pour contribuer à l'avancement de projets particuliers;

ATTENDU QUE la convention collective convenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4397 (cols blancs) et la Ville permet à celle-ci de conclure les contrats de travail ci-dessous;

ATTENDU QUE les sommes requises ont été prévues au budget de la Ville en 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Nathalie Richard

49267

De renouveler le contrat de travail conclu avec madame Nathalie Turcotte pour les motifs ci-dessus mentionnés au Service du greffe pour une durée maximale de 1 050 heures entre le 10 janvier et le 23 décembre 2011.

Les conditions de travail de madame Turcotte sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

- [1.] le taux horaire est de 20 \$;
- [2.] deux pauses rémunérées, d'une durée chacune de 15 minutes, sont permises, l'une dans l'avant-midi et l'autre dans l'après-midi, lors de chaque journée de travail.

De renouveler le contrat de travail conclu avec madame Mylène Plante pour les motifs ci-dessus mentionnés, pour une durée maximale de 410 heures pour la période du 3 janvier au 23 décembre 2011.

Lors de remplacements, les conditions de travail de madame Plante sont celles prévues à la convention collective de travail des Cols blancs.

Lors des périodes de formation et de surcroît de travail, les conditions de travail de madame Plante sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

- [1.] le taux horaire est de 16,19 \$;
- [2.] deux pauses rémunérées d'une durée chacune de 15 minutes sont permises, l'une dans l'avant-midi et l'autre dans l'après-midi, lors de chaque journée de travail;

D'autoriser une dépense maximale de 10 000 \$ à même le poste budgétaire numéros 02.130.00.149 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**12-600-10 Avis de motion du règlement
numéro 850 décrétant les taux
de taxes et de compensations
pour l'exercice financier de
l'année 2011**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Pierre Kary, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année 2011.

**12-601-10 Adoption du règlement omnibus
numéro 847 ayant pour objet de
mettre à jour la réglementation
municipale en abrogeant plu-
sieurs règlements en effectuant
certaines modifications**

ATTENDU QUE l'article 360 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) permet au conseil de disposer de plusieurs objets dans un même règlement;

ATTENDU QUE l'article 366 de la LCV exige l'adoption d'un nouveau règlement pour l'abrogation ou la modification d'un règlement existant;

ATTENDU QUE la Ville a pour objectif de mettre à jour la réglementation municipale, d'abord, en abrogeant des règlements inutiles afin d'éviter toute confusion quant à leurs effets et, ensuite, en modifiant certains règlements;

ATTENDU QUE selon l'article 73.2 de la LCV, le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire qui n'est pas un salarié au sens du *Code du travail* le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

49269

- ATTENDU QUE selon l'article 573.1.0.1.1 de la LCV, le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire le pouvoir de former le comité de sélection;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Pierre Kary, lors de la séance du 7 décembre 2010;
- ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;
- ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Membre du conseil	Déclaration de lecture	Renonciation à la lecture
Jean-Pierre Giguère		
Nathalie Richard		
Brigitte Asselin		
Michel Lambert		
Gilbert Arsenault		
Jean-Claude Gauthier		
Pierre Kary		

- ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'adopter le règlement numéro 847 dont le texte est joint en annexe B.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49270

9. DÉPÔT DE DOCUMENT

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe C.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La période de questions commence à 19 h 24.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Aucune personne n'est présente.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-602-10 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Gilbert Arsenault

De lever la présente séance. Il est 19 h 25.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (27 958) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LL.M.
Greffière et coordonnatrice des ressources humaines